



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EIVP DU 20 MAI 2020

Approuvé par le Conseil d'administration du 3 novembre 2020

### **Membres du Conseil :**

#### Présents

M. Didier Guillot, Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration

#### Présents en visio-conférence

M. Jérôme Gleizes, Conseiller de Paris,

M. Alain Bernard, représentant le Directeur de l'enseignement supérieur du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Mme Hélène Jacquot-Guimbal, Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel

Mme Ghislaine Geffroy, Présidente du Conseil de perfectionnement de l'EIVP,

M. Laurent Descottes, représentant l'AIVP,

M. Jean Grillot, représentant l'AITF

M. Damien François-Groux, représentant des élèves

Mme Louise Absin, représentante des élèves

#### Représentés (absents ayant donné pouvoir)

Mme Marie-Christine Lemardeley, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, ayant donné pouvoir

#### Absents excusés:

M. François Dagnaud, Conseiller de Paris, Maire du 19ème arrondissement

M. Alexandre Vesperini, Conseiller de Paris

M. Mao Peninou, Conseiller de Paris,

Mme Béatrice Lecouturier, Conseillère de Paris,

M. Franck Lefevre, Conseiller de Paris

Mme Sophie Mougard, directrice de l'Ecole des Ponts ParisTech

#### Siège à pourvoir :

N..., Conseiller de Paris

### **Ont également assisté à la réunion :**

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP

Mme Clémence de Laigue, directrice de l'enseignement de l'EIVP

Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP

Mme Marie Bouard, secrétaire générale adjointe de l'EIVP

Mme Eugenia Llamas, directrice des relations internationales de l'EIVP

M. Laurent Kandel, chef du bureau de l'enseignement supérieur, DAE, Ville de Paris

M. Jean Cambou, bureau de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante, DAE, Ville de Paris

La séance du Conseil d'administration est organisée en visio-conférence, dans les conditions de l'ordonnance du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19. **Didier Guillot** ouvre la séance à 10 heures 05. Il constate que le quorum est atteint.

**Laurence Berry** présente le déroulement particulier proposé pour cette réunion, avec notamment un vote en bloc sur un ensemble de délibérations, sauf demande d'un vote spécifique par un administrateur. Cette proposition est accueillie sans objection.

**Didier Guillot** aborde l'ordre du jour.

### **Approbation du compte rendu de la séance du 6 décembre 2019**

Le compte-rendu a été adressé aux participants. Il est approuvé à l'unanimité.

### **Organisation de la Régie**

#### ***2020-001 : Modification des statuts de la régie EIVP***

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

**Franck Jung** présente la modification des statuts de la régie EIVP, dans la continuité de l'approbation des statuts de l'Université Gustave Eiffel par le conseil d'administration de l'EIVP (délibération n°2019-032 du 20 septembre 2019) et de la publication du décret portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts (décret n°2019-1360 publié le 14 décembre 2019). Le nouvel établissement a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Par délibération 2020 DAE 47 des 3 et 4 février 2020, le Conseil de Paris a adopté une modification des statuts de la régie Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris qui définit l'EIVP comme un établissement-composante de l'Université Gustave Eiffel et reprend en miroir certaines dispositions des statuts de l'Université. Il est ainsi stipulé que les missions de l'EIVP s'inscrivent dans la stratégie de l'Université Gustave Eiffel que l'école contribue à définir. L'avis des instances de l'Université ou de son Président est requis sur les changements de statuts de la régie, la nomination du directeur de l'EIVP, les profils de poste des enseignants-chercheurs. Un dialogue de gestion avec l'Université est instauré. Les diplômes de l'EIVP seront également signés par le Président de l'Université.

**Franck Jung** ajoute que la composition du conseil d'administration est modifiée. Deux nouveaux sièges sont créés, pour le Président de l'Université Gustave Eiffel et pour un Conseiller de Paris à désigner, la Ville de Paris conservant la majorité des sièges. **Didier Guillot** se joint à lui pour saluer chaleureusement l'entrée au conseil d'administration de **Hélène Jacquot-Guimbal**, Présidente par intérim de l'Université Gustave Eiffel. **Hélène Jacquot-Guimbal** exprime son contentement de rejoindre l'EIVP, une école qu'elle connaît depuis plus de trente ans.

Aucune autre intervention n'ayant été sollicitée, la délibération prenant acte de la modification des statuts de la régie EIVP est adoptée à l'unanimité.

## **Budget**

### ***2020-004 : Compte de gestion 2020***

### ***2020-005 : Compte administratif 2020***

**Didier Guillot** se retire pour ces deux délibérations. **Ghislaine Geffroy** est désignée comme présidente de séance.

**Ghislaine Geffroy** demande à la secrétaire générale de rapporter les projets.

**Laurence Berry** commence par la présentation du compte de gestion du comptable public. Elle commente plus particulièrement l'état de la situation patrimoniale. Elle fait observer que l'établissement a procédé il y a deux ans à une reprise d'excédents mis en réserves, à hauteur de 476.100 €, ce qui lui permet de constater à fin 2019 un report à nouveau de 183.000 €, malgré un déficit de la section de fonctionnement qui s'élève à 42.800 € en 2019. Depuis trois ans, la situation financière évolue dans le bon sens ; le déficit de gestion se résorbe progressivement. L'Ecole dispose d'un fonds de roulement constitué par la dotation initiale, les reversements du fonds de compensation de la TVA et les subventions d'investissement de la Ville. La trésorerie en fin d'exercice est stable et représente plus de deux mois de décaissement.

**Laurence Berry** présente ensuite les données-clés du compte administratif. La subvention de fonctionnement annuelle de la Ville est stable depuis 2015. Les recettes propres de fonctionnement s'établissent à leur plus haut niveau depuis trois ans ; après avoir subi des aléas de gestion en 2017 et 2018, l'Ecole a fait le plein en 2019 dans tous les domaines : frais de scolarité, financements sur projet, chaires industrielles, taxe d'apprentissage, étant rappelé sur ce dernier point que 2019 est la dernière année à droit constant, avant la mise en œuvre de la réforme de 2018. Les grands postes de dépense sont maîtrisés : la masse salariale progresse de 0,90 % par rapport à 2018, en-dessous du cadrage de 1,10 % posé par la direction des finances de la Ville ; les loyers et charges locatives ont été stabilisés suite à la négociation avec le bailleur RIVP ; les charges générales sont contenues un peu en-dessous de 1 M€. La charge nette d'amortissement (dotation aux amortissements nette des reprises de subvention) a été divisée par deux en trois ans. La section d'investissement s'équilibre sans trop de difficulté ; les recettes récurrentes (subvention d'investissement de la Ville, fonds de compensation de la TVA et autofinancement) couvrent les besoins de renouvellement des équipements de l'Ecole.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le compte de gestion de l'exercice 2019 et donnant quitus au comptable public, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, est adoptée à l'unanimité. Le président **Didier Guillot**, ainsi que **Marie-Christine Lemardeley**, lui ayant donné pouvoir, ne prennent pas part au vote.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le compte administratif de l'exercice 2019 et donnant quitus au président du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité. Le président **Didier Guillot**, ainsi que **Marie-Christine Lemardeley**, lui ayant donné pouvoir, ne prennent pas part au vote.

### ***2020-008 : Situation du budget et des emplois et impact de la crise sanitaire du Covid-19***

### ***2020 – 006 : Affectation du résultat 2019***

### ***2020-007 : Budget supplémentaire de l'exercice 2020***

**Didier Guillot** demande au directeur de l'EIVP et à la secrétaire générale de rapporter les projets.

**Franck Jung** expose les impacts de la crise sanitaire et des mesures de confinement. Il identifie une menace sur certains postes de recettes. Les recettes de taxe d'apprentissage pourraient être inférieures à l'objectif, en raison de la difficulté de communiquer avec les entreprises en cette période où se prennent les décisions de répartition, avec par surcroît cette année une modification du circuit

de la collecte, les versements étant effectués directement aux écoles. Le renouvellement des partenariats de l'Ecole avec des entreprises et la conclusion de nouveaux partenariats seront au minimum retardés. Le recrutement d'étudiants hors Europe sera également plus difficile, ce qui est pénalisant pour les Mastères spécialisés, même si la Conférence des grandes écoles autorise la mise en œuvre à distance pendant cette période. En ce qui concerne les dépenses, les impacts ont été jusqu'ici contenus, notamment grâce au soutien de l'Université Gustave Eiffel, qui a mis à disposition des outils et a mobilisé son service d'innovation pédagogique, le CIPEN (Centre d'innovation pédagogique et d'enseignement numérique). Cependant, la perspective du maintien de modalités à distance à la rentrée prochaine, ainsi que les mesures sanitaires, impliquent des mesures nouvelles, dont le financement est proposé en budget supplémentaire, pour que les enseignements se déroulent dans les meilleures conditions. Par ailleurs, les différents dispositifs de soutien à la vie étudiante et aux élèves, notamment la bourse d'établissement sur critères sociaux, vont être réorientés en direction des élèves les plus impactés par la crise du Covid-19.

**Laurence Berry** détaille les mesures financées en budget supplémentaire. Sur la section de fonctionnement, des crédits sont ouverts notamment pour une assistance au référencement de la formation D-PRAUG au RNCP (registre national des compétences professionnelles), action financée par les recettes de la formation et qui lui permettra d'être éligible au financement CPF (compte personnel de formation), pour les frais de formation de deux élèves-ingénieurs à CentraleSupélec, dépense qui sera refacturée aux élèves concernés, et pour une assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'organisation de la direction de l'enseignement de l'Ecole. La majeure partie du budget supplémentaire (108.200 € sur 183.000 €) est allouée à des dépenses liées à la crise sanitaire, principalement les mesures de prévention et l'amélioration de l'enseignement à distance, dont une enveloppe supplémentaire de 20.000 € en masse salariale, dans le respect du cadrage de +1,10 % annuel. **Laurence Berry** souligne que les dispositifs ne sont pas encore complètement arrêtés et que l'établissement veillera à faire le meilleur usage possible de ces enveloppes.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant l'affectation du résultat de l'exercice 2019 est adoptée à l'unanimité.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2020 est adoptée à l'unanimité.

Un débat s'engage sur les impacts de la crise du Covid-19

**Jérôme Gleizes** demande de quels outils gratuits l'Ecole a pu disposer et en quoi a consisté l'aide du CIPEN.

**Hélène Jacquot-Guimbal** précise que les licences utilisées pour l'enseignement à distance sont proposées dans différentes formules, gratuites ou payantes. L'Université Gustave Eiffel a acquis les versions ou extensions payantes lorsque cela permettait de mieux répondre aux besoins, et a partagé les droits qu'elle avait acquis avec les écoles. Elle étudie actuellement un accord pour mettre des PC portables à la disposition des élèves à la rentrée. Le CIPEN a accompagné les enseignants dans la mise en œuvre de l'enseignement à distance, notamment l'utilisation de la plateforme Moodle.

**Clémence de Laigue** explique que dans un premier temps l'EIVP a eu recours à des solutions gratuites, notamment une plateforme de jeux multijoueurs, et a constaté que ces solutions n'offrent pas tout le confort souhaitable. Il y a eu un gros travail d'adaptation des cours et des modalités d'évaluation. Les élèves ont fait remonter des difficultés pour suivre les cours, souvent liées à leur environnement ou à des problèmes de connexion. La charge de travail a dû être ajustée. L'accès des licences de qualité professionnelle, à la rentrée, sera une vraie amélioration.

**Jérôme Gleizes** demande une précision sur le serveur choisi pour l'hébergement de la plateforme.

**Franck Jung** revient sur les difficultés matérielles éprouvées par certains élèves. L'Ecole va distribuer une aide d'urgence sous forme de bons d'achat, pour un montant de 5.000 € financé par la CVEC

(contribution vie étudiante et de campus). Une information sur les aides publiques a été diffusée. La bourse d'établissement sur critères sociaux va être ciblée vers les élèves impactés par la crise sanitaire. Par ailleurs, l'Ecole a assoupli les conditions de recherche de stage, les durées et périodes de stage seront adaptées aux circonstances.

En réponse à une question de **Laurent Descottes**, **Laurence Berry** précise que les bourses d'établissement à attribuer sont celles de l'année académique 2019-2020.

**Laurent Descottes** indique que l'AIVP a ouvert une plateforme pour les demandes de stage. Il précise que les entreprises du BTP ne sont actuellement pas autorisées à accueillir des stagiaires sur les chantiers.

**Jérôme Gleizes** s'enquiert du concours d'entrée.

**Franck Jung** indique que le scénario retenu est un concours basé uniquement sur les épreuves écrites. Les admissions sur titres sont traitées à distance. **Eugenia Llamas** précise que les recrutements d'étudiants internationaux sont également en cours.

**Damien François-Groux** demande si l'absence d'oraux constitue une économie pour l'Ecole. **Laurence Berry** présume que ce sera le cas, bien qu'il y aura probablement un surcoût dans l'organisation des épreuves écrites, notamment en raison des mesures de distanciation physique.

Après avoir demandé aux administrateurs présents de confirmer leur accord sur cette manière de procéder, **Didier Guillot** soumet au vote les autres délibérations de l'ordre du jour.

### **Organisation de la Régie**

**2020-002** : Communication sur le Bilan social 2019

*La délibération prenant acte du bilan social 2019 de l'EIVP est adoptée à l'unanimité*

**2020-003** : Adhésion de l'EIVP à diverses associations et réseaux

*La délibération approuvant l'adhésion de l'EIVP à diverses associations et réseaux est adoptée à l'unanimité*

### **Formation, élèves**

**2020 – 009** : Annexe au règlement de scolarité 2019-2020

*La délibération approuvant l'annexe au règlement de scolarité 2019-2020 est adoptée à l'unanimité*

**2020 – 010** : Bourse d'établissement sur critères sociaux

*La délibération approuvant le barème des bourses d'établissement sur critères sociaux est adoptée à l'unanimité*

**2020 – 011** : Orientations et membres du conseil de perfectionnement (2019)

*La délibération prenant acte des orientations du conseil de perfectionnement et fixant la liste de ses membres est adoptée à l'unanimité*

### **Conventions**

**2020 – 012** : Convention-type avec les partenaires entreprises

*La délibération approuvant la convention-type avec les entreprises dans le cadre du programme de partenariat entreprises de l'EIVP est adoptée à l'unanimité*

**2020 – 013** : Convention avec CentraleSupélec pour l'accueil d'élèves-ingénieurs de l'EIVP

*La délibération autorisant la signature d'une convention avec CentraleSupélec pour l'accueil d'élèves-ingénieurs de l'EIVP est adoptée à l'unanimité*

**2020 – 014** : Convention avec la Ville de Paris (direction des ressources humaines) relative à la gestion du personnel de l'EIVP

*La délibération autorisant la signature d'une convention avec la Ville de Paris (direction des ressources humaines) relative à la gestion du personnel de l'EIVP est adoptée à l'unanimité*

### **Questions diverses**

**Franck Jung** évoque le nouveau programme de la formation d'ingénieur, qui sera déployé à la rentrée 2020. Il présente ce programme comme le fruit d'échanges très positifs et stimulants avec les représentants de la Ville de Paris et des entreprises. **Ghislaine Geffroy** confirme que ce travail avec les employeurs a été demandé par le conseil de perfectionnement. Elle estime que la nouvelle maquette, qui a été présentée au conseil de perfectionnement, correspond complètement aux objectifs qui avaient été fixés. La maquette prend en compte tous les métiers, maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'oeuvre et opérationnel, dans les différents domaines du génie urbain ; de plus, elle permettra probablement une organisation plus facile à gérer au quotidien pour l'Ecole. **Ghislaine Geffroy** considère que le programme est abouti mais qu'il reste encore beaucoup de travail, d'ici à la rentrée, sur les enseignements et la manière de dispenser les enseignements.

**Franck Jung** confirme qu'il reste des chantiers très structurants à mener.

**Franck Jung** évoque ensuite le rapport intermédiaire à remettre en juin à la CTI (commission des titres d'ingénieur), comme prévu lors de l'accréditation accordée à l'Ecole en 2018 pour une durée de 5 ans. L'Ecole aurait souhaité combiner ce rapport intermédiaire avec la demande d'accréditation d'une nouvelle filière sous statut d'apprenti mais a été contrainte par les circonstances à demander le report de l'instruction de cette dernière demande.

**Jérôme Gleizes** s'enquiert de l'Université d'été. **Franck Jung** indique que l'événement ne se tiendra pas dans le calendrier habituel. Les équipes travaillent sur une thématique « ville et santé ». La date n'est pas encore fixée et dépend notamment du calendrier des élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse évoquée, le Conseil d'administration est clos à 10h45.